



Echange permis... le grand désarroi

Par **leila1981**, le **20/04/2009 à 10:39**

Bonjour,
Je suis étudiante en France depuis mars 2007 avec une carte de séjour étudiant. J'ai passé mon permis au Maroc le 12/2/2008 période durant laquelle j'ai été tjs étudiante; en Mars 2009 j'ai changé de statut salarié et qd je suis allée à la préfecture pour échanger mon permis permanent on m'a dit que c'est pas possible. Je comprend pas pourquoi? Est-ce qu'ils ont le droit de le refuser.

Par **Marion2**, le **20/04/2009 à 11:55**

Bonjour,
Vous aviez un an pour changer votre permis et vous avez fait la demande 13 mois après.
Il vous faut donc repasser votre permis.
Cordialement.

Par **leila1981**, le **20/04/2009 à 12:01**

Bonjour
mais non parce que avant j'avais statut étudiante que j'ai changé qu'en février 2009
cordialement
leila

Par **Marion2**, le **20/04/2009 à 12:09**

Je laisse le soin à un spécialiste de répondre, parce que là, je ne vois pas de rapport avec le statut.
Vous avez passé votre permis au Maroc en février 2008 et vous demandez à le

changer en Mars 2009.

Par **leila1981**, le **20/04/2009** à **12:21**

Bonjourrnje vous remercie pour vos réponses, en faite la loi stipule que les étudiants ne peuvent pas changer leurs permis et normalement j'ai un an apres le changement de statut tempore (étudiante) pour changer mon permis marocain et ca fait juste 2mois que j'ai un statut de resident donc je suis normalement dans le délai.rnmes respects